



### Représentant Régional de l'Association Globale d'Etudes Théologiques :

1. Il sera sélectionné par le Directeur Régional pour ce qu'il juge être le meilleur pour sa région.
2. Il servira en tant que membre du Comité Global de l'Education.
3. Il facilitera les objectifs de l'Association Globale d'Etudes Théologiques dans les écoles bibliques de sa région respective.
  - a. Il travaillera avec les écoles bibliques de sa région afin de s'assurer de la qualité de l'éducation.
  - b. Promouvoir et coordonner l'éducation de la faculté dans sa région.
  - c. **Il sera responsable de l'implémentation du programme d'étude essentiel pour chaque niveau** de reconnaissance, comme approuvé par l'Association Globale d'Etudes Théologiques.
  - d. S'efforcera de maintenir le niveau d'éducation attendu par l'Association Globale d'Etudes Théologiques.
  - e. Il accomplira d'autres responsabilités comme requis par le Comité Global de l'Education/Coordinateur.

### Coordinateur de l'Association Globale d'Etudes Théologiques :

1. Travaille en harmonie avec et sous la direction du Directeur de l'Education/AIM.
2. Son statut dans la Mission Globale demeure le même, avec ces responsabilités qui s'ajoutent à son descriptive de travail actuel.
3. Il sera le Vice-Président du Comité Global de l'Education
  - a. Il facilitera les objectifs de l'Association Globale d'Etudes Théologiques dans chaque région, via le Directeur Régional et le Représentant Régional du Comité Global de l'Education.
  - b. Il travaillera avec le Représentant de chaque région pour s'assurer de la qualité de l'éducation.
  - c. Il promouvra des opportunités continues d'Education de la Faculté par tout moyen pédagogique possible.
  - d. Il coordonnera l'implémentation du programme d'étude essentiel pour chaque niveau de reconnaissance de l'Association Globale d'Etudes Théologiques.
  - e. S'efforcera de maintenir le niveau d'éducation espéré par l'Association Globale d'Etudes Théologiques.



- f. Il donne à chaque étudiant un avis favorable par sa signature, placée aux côtés de celle du Directeur de l'Education/AIM sur le certificat de reconnaissance de complétion à chaque niveau.
  - g. Il coordonnera l'élargissement du développement du programme d'étude.
  - h. Il coordonnera le développement du Programme d'Apprentissage à Distance.
  - i. Accomplir d'autres responsabilités jugées nécessaires par le Directeur de l'Education/AIM.
4. Selon les besoins et la coordination du Directeur Régional et du Représentant Régional, il voyagera dans les différentes régions pour le progrès de ses écoles.